



## Récupération de mes parts sociales dans une sarl

Par **nadine**, le **01/02/2011** à **15:31**

Bonjour,

J'étais associé et salarié dans un SARL. J'ai été licencié pour motif économique il y a 2 ans. Je n'arrive pas à obtenir le remboursement de mes parts sociales car le gérant me dit que le bilan présente un résultat déficitaire qui augmente depuis 2 ans. Quels sont mes droits ? que puis-je faire ? Est-ce que je risque d'être inquiété en cas de liquidation ou faillite ?

Merci pour vos expériences

Par **fabienne034**, le **01/02/2011** à **15:42**

non, seulement perdre la valeur de vos parts sociales

pour tout savoir sur la SARL

<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>

faites signer la cession de parts sociales du gérant avec un crédit vendeur

pour tout savoir sur la cession de parts de sarl

<http://www.fbIs.net/cessionpartsocialeP.htm>

m<sup>^</sup>me si la SARL fait faillite vous pourrez poursuivre personnellement le gérant puisque ce sera lui le débiteur

Par **nadine**, le **01/02/2011** à **20:20**

Vous dites que je pourrai me retourner contre le gérant pour récupérer mes parts même si la sarl fait faillite, mais il y a des créanciers prioritaires et lorsque les impôts et autres se seront réglés, il ne restera plus rien pour moi.